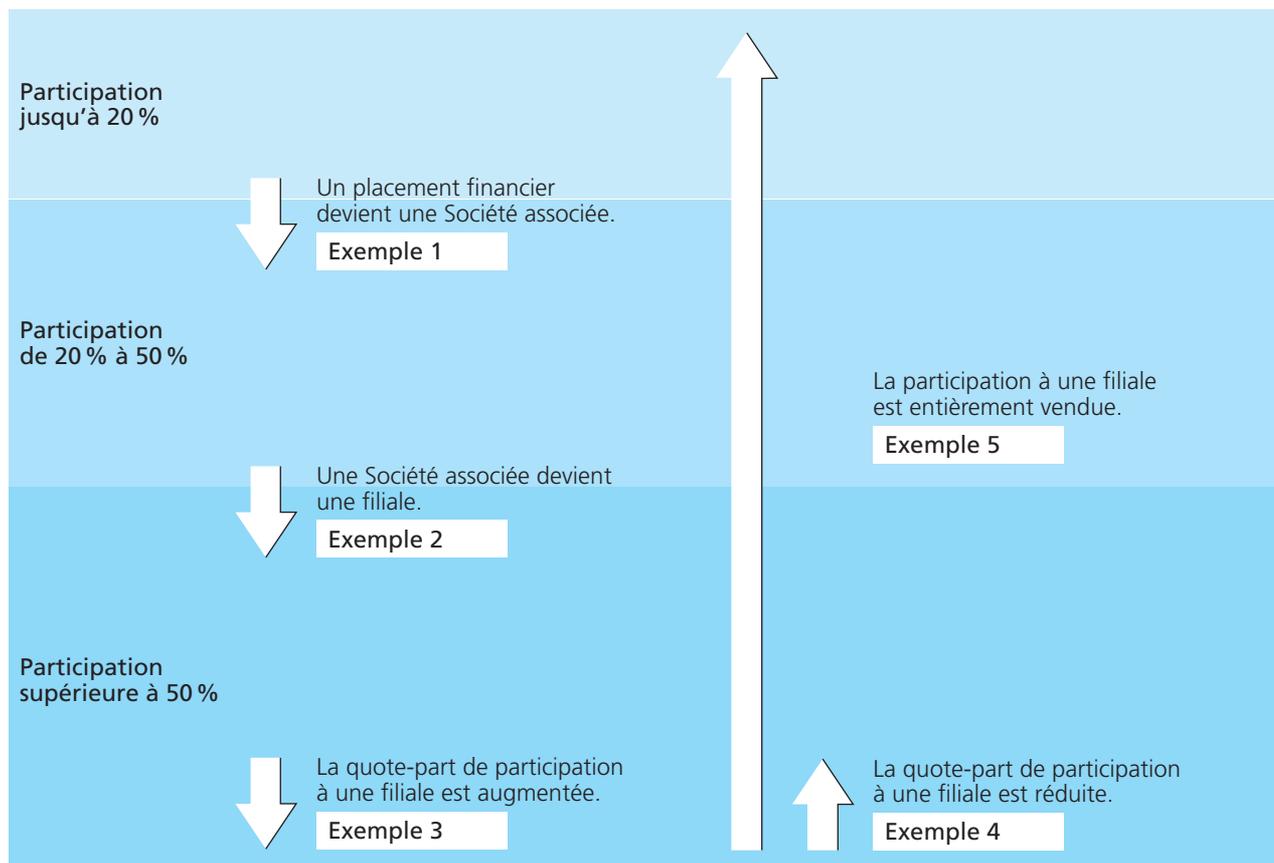


Modifications des quotes-parts de participation selon IFRS

Théorie: extrait de l'édition précédente

L'achat et la vente d'actions se traduisent souvent par une modification des quotes-parts de participation d'une entreprise au capital d'une autre société. Les phases du changement représentées schématiquement ci-dessous sont d'un intérêt particulier.

Modifications de la quote-part de participation



Les phases du changement sont représentées dans ce manuel selon la méthode classique d'acquisition.^①

^① Selon les IFRS – mais pas selon les Swiss GAAP RPC – il existe un droit d'option quant à l'application de la méthode du Full Goodwill Accounting (voir chapitre 26). Cette méthode est certes théoriquement simple et séduisante, mais elle n'est quasiment jamais appliquée dans la pratique comptable européenne. Par conséquent, les auteurs considèrent la méthode classique d'acquisition comme étant plus utile pour les apprenants.

Passage de placement financier à Société associée

Dès qu'une influence notable peut être exercée par l'achat d'actions ou d'une autre manière, il ne s'agit plus d'un placement financier mais d'une participation à une Société associée.

Exemple 1

Augmentation de la quote-part de participation de 10 % à 40 %

La holding H a acheté en l'an 20_0 un paquet d'actions de 10 % de l'entreprise X au prix de 53 et a enregistré cette participation dans sa comptabilité comme **placement financier**. À fin 20_1, la juste valeur de ce placement financier était de 60.

À fin 20_1, H a acheté en plus 30 % des actions de X au prix de 240. H a acquis ainsi une influence notable sur X, qui se manifesta notamment par l'entrée au conseil d'administration de X. La participation à X dans la comptabilité de H doit dorénavant être enregistrée comme **participation à une Société associée**.

À fin 20_1, les actifs nets de X étaient de 700.

La contrepartie financière complète (angl. Consideration) pour l'acquisition de la participation de 40 % est de 300. Elle se compose de la juste valeur du placement financier de 10 % et du prix d'achat du paquet d'actions de 30 %.

Calcul de la valeur de mise en équivalence et du goodwill à fin 20_1

Juste valeur du placement financier de 10 %	60
+ Prix d'achat du paquet d'actions de 30 %	240
= Valeur de mise en équivalence de la participation à X	
= Contrepartie financière de l'acquisition de 40 %	300
./. Actifs nets proportionnels de X (40 % de 700)	- 280
= Goodwill	20

Passage de Société associée à filiale

S'il est possible d'exercer un contrôle par un achat supplémentaire d'actions ou d'une autre manière, la Société associée devient une filiale et doit dorénavant être incluse dans les comptes du groupe par consolidation intégrale.

Exemple 2

Augmentation de la quote-part de participation de 40 % à 60 %

Au début 20_4, H a acheté au prix de 210 un autre paquet d'actions de 20 %. Sa quote-part de participation augmente ainsi à 60 %, ce par quoi H acquiert le contrôle de X.

La contrepartie financière pour l'acquisition d'un total de 60 % des actions de X est déterminée selon les IFRS au moment auquel H a pris le contrôle de X, selon le schéma suivant :

Contrepartie financière de l'acquisition de X

Prix d'achat de la tranche supplémentaire de 20 %	210
+ Juste valeur de la participation de 40 % détenue ^①	420
= Contrepartie financière du 60 % des actions de X	630

Une différence (ici un bénéfice) sur la participation de 40 % détenue déjà avant la prise de contrôle naît suite à la réévaluation de la valeur de mise en équivalence à la juste valeur. Elle doit être comptabilisée avec effet sur le résultat.

Adaptation de la valeur de la participation de 40 %

Juste valeur de la tranche de 40 %	420
./. Valeur de mise en équivalence de la tranche de 40 % ^②	- 340
= Bénéfice	80

① Dès la prise de contrôle sur X, la participation de 40 % à la Société associée n'est plus évaluée selon la méthode de la mise en équivalence mais à la juste valeur. Celle-ci provient de l'achat de la tranche (ici 20 %) permettant la prise de contrôle :

Juste valeur de la tranche de 40 %	$\frac{\text{Prix d'achat de la tranche } 20\% \cdot 40\%}{20\%}$	$\frac{210 \cdot 40\%}{20\%}$	420
------------------------------------	---	-------------------------------	-----

Le calcul ci-dessus ne tient pas compte du fait qu'il faut souvent payer un supplément de prix (prime dite de contrôle) pour obtenir une majorité de contrôle.

② **Mise à jour de la valeur de mise en équivalence de X au 1.1.20_4**

Fonds propres proportionnels	280
+ Goodwill	20
= Valeur de mise en équivalence au 31.12.20_1	300
+ Adaptations cumulées de la valeur de mise en équivalence	40
= Valeur de mise en équivalence au 1.1.20_4	340

Les adaptations cumulées de 40 sont une hypothèse dans cet exemple.

Il faut procéder à une réévaluation complète des actifs nets de X au moment où H en acquiert la majorité de contrôle. Dans l'exemple, la juste valeur des actifs nets est supposée de 900.

Calcul du goodwill au 1.1.20_4

Contrepartie financière de 60 % des actions de X		630
./. Fonds propres proportionnels (actifs nets) de X	60 % de 900	- 540
= Goodwill		90

À fin 20_4, la première consolidation est effectuée comme suit.

Liasse de consolidation à fin 20_4

Bilans	H		X		Consolidation		Groupe	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Débit	Crédit	Actifs	Passifs
Actifs divers	780		950				1 730	
Participation à X	① 503				7 ♦ 40 ♦ 80	360 ♦ 180 ♦ 90		
Goodwill						90	90	
Capital-actions		900		600	360 ♦ 240			900
Réserves issues du capital		150		300	180 ♦ 120			150
Réserves issues du bénéfice		203				7 ♦ 40		250
PIMFP						240 ♦ 120		360
BÉNÉFICE BILAN		30		50	20	80		140
PIMB BILAN						20		20
	1 283	1 283	950	950	1 137	1 137	1 820	1 820

Légendes

- 7 Adaptation sans effet sur le résultat du placement (exemple 1) à la juste valeur à fin 20_1.
- 40 Adaptation sans effet sur le résultat de la valeur de mise en équivalence à fin 20_3.
- 80 Adaptation avec effet sur le résultat de la valeur de mise en équivalence à la juste valeur au début 20_4.
- 360 Consolidation du capital de la part de la holding de 60 %.
- 240 Séparation des parts des intérêts minoritaires de 40 %.

① H a enregistré les parts acquises dans les comptes individuels à leurs coûts d'acquisition respectifs (53 + 240 + 210).

Augmentation de la quote-part de participation à une filiale

Comme le contrôle existait déjà **avant** l'achat supplémentaire, la nature de l'intégration dans les comptes du groupe ne change pas et il n'y a pas non plus de réévaluation.

L'achat se traduit dans les comptes individuels du vendeur (intérêts minoritaires) par un bénéfice ou une perte. Du point de vue du groupe, ces transactions sont un report au sein des fonds propres sans effet sur le résultat, puisque tant l'acquéreuse que la vendeuse sont des actionnaires du groupe.

Exemple 3

Augmentation de la quote-part de participation de 60% à 90%

Au début 20_5, H a acheté au prix de 330 un autre paquet d'actions de 30%. Sa quote-part de participation augmente ainsi à 90%.

À l'achat de la tranche supplémentaire de 30%, H a payé à X un supplément de prix pour les parts minoritaires acquises.

Différence de prix d'achat au 1.1.20_5

Prix d'achat de la tranche supplémentaire de 30 %	330
./. Parts minoritaires achetées à X ^①	– 285
= Prix supplémentaire payé	45

Ce supplément de prix est une transaction entre des catégories d'actionnaires du groupe, raison pour laquelle la comptabilisation est effectuée sans effet sur le résultat via les réserves issues du capital.

① À fin 20_4, la part des intérêts minoritaires à X était de 40%. Au début 20_5, H a acheté à ces actionnaires minoritaires une nouvelle tranche de 30%.

30 % des actifs nets	$\frac{\text{Parts minoritaires à fin 20}_4 \cdot 30\%}{40\%}$	$\frac{(\text{PIMFP } 360 + \text{PIMB } 20) \cdot 30\%}{40\%}$	285
----------------------	--	---	-----

La consolidation est effectuée à fin 20_5.

Liase de consolidation à fin 20_5

Bilans	H		X		Consolidation		Groupe	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Actifs divers	520		990				1 510	
Participation à X	① 833				7 ♦ 40 ♦ 80	540 ♦ 270 ♦ 90 15 ♦ 45		
Goodwill					90		90	
Capital-actions		900		600	540 ♦ 60			900
Réserves issues du capital		150		300	270 ♦ 30 ♦ 45			105
Réserves issues du bénéfice		233		50	15 ♦ 5	7 ♦ 40 ♦ 80		390
PIMFP						60 ♦ 30 ♦ 5		95
BÉNÉFICE BILAN		70		40	4			106
PIMB BILAN						4		4
	1 353	1 353	990	990	1 186	1 186	1 600	1 600

Légendes

- 7 Augmentation de la valeur du placement à la juste valeur à fin 20_1, sans effet sur le résultat.
- 40 Adaptation sans effet sur le résultat de la valeur de mise en équivalence à fin 20_3.
- 80 Adaptation sans effet sur le résultat de la valeur de mise en équivalence au début 20_4.
- 45 Prix supplémentaire payé à l'achat de la part de 30 % des intérêts minoritaires.
- 15 À l'achat de la part de 30 %, l'équivalent de 30 % des réserves issues du bénéfice (30 % de 50 = 15) a également été racheté aux actionnaires minoritaires et doit être compensé avec le prix d'achat de la participation.
- 540 Consolidation du capital de la part de la holding de 90 %.
- 60 Séparation des parts des intérêts minoritaires de 10 %.

Le tableau de variation des fonds propres montre les variations des fonds propres de la période :

Tableau de variation des fonds propres au 31.12.20_5

	Capital- actions	Réserves issues du capital	Réserves issues du bénéfice	Total action- naires de la holding	Minori- itaires	Total des fonds propres
Montant initial	900	150	390	1 440	380	1 820
./. Achat de 30 % de parts minoritaires					- 285	- 285
./. Supplément de prix pour l'achat de parts minoritaires		- 45		- 45		- 45
+ Bénéfice			106	106	4	110
= Montant final	900	105	496	1 501	99	1 600

① H a enregistré les parts acquises dans les comptes individuels à leurs coûts d'acquisition respectifs (53 + 240 + 210 + 330).

Diminution de la quote-part de participation à une filiale

Dans la pratique, une réduction de la quote-part de participation peut avoir un sens lorsque la mère a besoin de liquidités supplémentaires mais souhaite conserver le contrôle de la filiale.

Dans les comptes individuels de la mère, la vente se traduit par un gain ou une perte d'aliénation. Du point de vue du groupe, il s'agit d'un report au sein des fonds propres sans effet sur le résultat.

Exemple 4

Diminution de la quote-part de participation de 100 % à 60 %

Au début 20_1, M a acheté 100 % des actions de F pour 350. Les actifs nets de F s'élevaient à 300 à la date d'acquisition, ce qui a donné lieu à un goodwill 50 qui s'est avéré durable par la suite.

Au début 20_4, M a vendu 40 % des actions de F au prix de 170. Dans le BC 1 de M, cette vente a engendré un bénéfice sur la vente de 30 et une valeur de participation résiduelle de 210. ^①

Bénéfice sur la vente selon BC 1 de M au début 20_4

Prix de vente de 40 % des actions de F	170
./. Valeur comptable de la participation vendue de 40 % à F ^①	- 140
= Bénéfice sur la vente	30

Du point de vue du groupe, cette vente est simplement une transaction entre catégories d'actionnaires du groupe, raison pour laquelle la comptabilisation est effectuée sans effet sur le résultat. Le produit de vente de 30 n'est pas considéré comme un bénéfice mais comme un versement aux réserves, et crédité aux réserves issues du capital.

^① La participation a été évaluée à sa valeur d'acquisition de 350 dans les comptes individuels de M.

Valeur comptable de la participation de 100 % à F	350
./. Valeur comptable de la tranche de 40 % vendue	350 • 40 % - 140
= Valeur comptable des 60 % restants	210

La consolidation est effectuée à fin 20_4.

Liase de consolidation à fin 20_4

Bilans	M		F		Consolidation		Groupe	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Actifs divers	570		370				940	
Participation à F	210				① 20	120 ♦ 60 ♦ 50		
Goodwill					50		50	
Capital-actions		500		200	120 ♦ 80			500
Réserves issues du capital		80		100	60 ♦ 40	20 ♦ 30		130
Réserves issues du bénéfice		90		40	16			114
PIMFP						80 ♦ 40 ♦ 16		136
BÉNÉFICE BILAN		110		30	12 ♦ 30			98
PIMB BILAN						12		12
	780	780	370	370	428	428	990	990

Légendes

- 30** Du point de vue de M, le bénéfice sur la vente est transféré dans les réserves issues du capital.
- 20** La part de goodwill contenue dans la valeur comptable de la participation est transférée dans les réserves issues du capital.
- 120** Consolidation du capital de la part de la holding de 60 %.
- 80** Séparation des parts des intérêts minoritaires de 40 %.

Le tableau de variation des fonds propres montre les variations des fonds propres de la période:

Tableau de variation des fonds propres au 31.12.20_4

	Capital- actions	Réserves issues du capital	Réserves issues du bénéfice	Total action- naires de la holding	Minori- taires	Total des fonds propres
Montant initial	500	80	130	710	0	710
± Vente de 40 % à F		② 50	- 16	34	136	170
+ Bénéfice			98	98	12	110
= Montant final	500	130	212	842	148	990

① En plus des actifs nets proportionnels, la valeur d'acquisition de 140 tient également compte du goodwill proportionnel de 20 (40 % de 50). Comme dans le cas inverse (exemple 3), le goodwill continue d'exister en tant que grandeur. Du point de vue du groupe, il s'agit d'une transaction entre des catégories d'actionnaires, raison pour laquelle la comptabilisation est effectuée sans effet sur le résultat via les réserves issues du capital.

② Les 50 se composent du bénéfice de la vente de 30 sans effet sur le résultat et de la part transférée du goodwill de 20.

Vente d'une filiale (déconsolidation)

En vendant toute la participation, le groupe cède tous les actifs et engagements de la filiale, raison pour laquelle ils doivent être déconsolidés et ne figureront plus dans les comptes consolidés.

Exemple 5

Vente d'une filiale

Au début 20_1, M a acheté 100 % des actions de F pour 350. Les actifs nets de F s'élevaient à 300 à la date d'acquisition, ce qui a donné lieu à un goodwill de 50 à amortir sur cinq ans.

Durant le 1^{er} semestre 20_5, M a vendu à F pour 120 de marchandises. Les bénéfices intragroupe non réalisés sur les stocks se sont élevés à 4 (au 1.1.20_5) resp. 7 (au 30.6.20_5).

La participation à F a été vendue le 30.6.20_5 au prix de 440.

La déconsolidation doit être saisie à l'aide d'un compte de transaction de la manière suivante :

- 200** La consolidation du capital est effectuée via le compte de transaction.
- 40** L'amortissement du goodwill des années précédentes et du premier semestre est comptabilisé.
- 120 Élimination des chiffres d'affaires intragroupe du premier semestre et des bénéfices intragroupe.
- 40** Les actifs nets de F et la valeur résiduelle du goodwill sont déconsolidés.
- 18** Adaptation du bénéfice sur la vente.

Liase de consolidation à fin 20_5

Bilans	M		F (30.6.20_5)		Consolidation		Groupe		
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Liquidités	460		40			40	460		
Stock marchandises	50		20			4 ♦ 3 ♦ 13	50		
Compte de transaction					40 ♦ 13 ♦ 5 ♦ 340	200 ♦ 100 ♦ 50 30 ♦ 18			
Goodwill					50	40 ♦ 5 ♦ 5			
Actifs divers	580		340			340	580		
Dettes		200		30		30		200	
Capital-actions		500		200		200		500	
Réserves issues du capital		80		100		100		80	
Réserves issues du bénéfice		120		60		40 ♦ 4		136	
BÉNÉFICE BILAN		190		10		5 ♦ 3 ♦ 18		174	
	1 090	1 090	400	400		848	848	1 090	1 090

Comptes de résultat	M		F (jusqu'au 30.6.20_5)		Consolidation		Groupe		
	Charges	Produits	Charges	Produits	Débit	Crédit	Charges	Produits	
Produits des marchandises		2 000		700		120		2 580	
Bénéfice sur la vente		90				18		72	
Charges de marchandises	1 400		400			3	120	1 683	
Amort. du goodwill						5		5	
Charges diverses	500		290					790	
BÉNÉFICE CR	190		10			5 ♦ 3 ♦ 18		174	
	2 090	2 090	700	700		146	146	2 652	2 652

Le bénéfice d'aliénation de 90 résultant de la vente est enregistré par M avec effet sur le résultat.

Bénéfice sur la vente du point de vue de M

Prix de vente des actions de F	440
./. Valeur comptable de la participation	- 350
= Bénéfice sur la vente chez M	90

Du point de vue du groupe, ce n'est pas la participation à F qui est vendue, mais les actifs nets de la filiale et le goodwill activé.

Bénéfice sur la vente du point de vue du groupe

Prix de vente des actions de F	440
./. Goodwill activé (50 - 40 - 5)	- 5
./. Actifs nets selon bilan (40 + 13 + 340 - 30)	- 363
= Bénéfice du groupe sur la vente	72

La différence entre le bénéfice sur la vente chez M et dans le groupe de 18 (90 - 72) doit être comptabilisée avec effet sur le résultat lors de la déconsolidation.

À fin 20_5, la vente de F est visible dans les comptes de groupe de la manière suivante :

